

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 10 décembre 2025 à 20h00
À la salle polyvalente de Trélex

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	0
1. Assermentation.....	1
2. Appel	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24.09.2025.	1
4. Communications du bureau du CIAISGE.....	1
5. Communications du CODIR	2
6. Présentation de M. Simon LAGGER, Directeur EPSGE, (enclassement et organisation du BIX) - <i>Présentation en annexe</i>	2
7. Préavis 05-2025 - relatif au Budget AISGE 2026 version MCH2 avec annexe 4	
8. Préavis 06-2025 - relatif à une demande de crédit complémentaire sur le BU2025.....	5
9. Proposition individuelle et divers	5
10. Annexes	5

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 10 décembre 2025 à 20h00
À la salle polyvalente de Trélex

La **Présidente**, M^{me} **Céline BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal extraordinaire de l'AISGE.

Elle se réjouit d'avoir autant de public ce soir pour ce Conseil et conseille vivement de se présenter aux élections en mars 2026, pour la future législature. Il est réjouissant de voir l'investissement que la population et surtout les parents portent à l'intérêt des communes.

1. ASSERMENTATION

M. **Grégory FAVRE** délégué de la Commune de Genolier en remplacement de M. **André DARMON** étant absent ce soir, est assermenté. Lecture du serment selon les Art. 9 et 22 de la Loi sur les Communes.

2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

09 membres du CODIR sont présents

16 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24.09.2025.

La **Présidente** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal, reçu rapidement après le dernier Conseil. Aucune.

VOTATION :	*13 OUI	0 NON	2 Abstentions
<u>Décision</u> :	Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.		

*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée, uniquement à bulletin secret

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CIAISGE

La **Présidente** nous transmet la date de la prochaine séance du CIAISGE le 29.04.2026 certainement selon le tournus à Givrins. Elle annonce la soirée de l'Assermentation de l'AISGE par la Préfecture qui aura lieu le 29.06.2026 à 19h00, ceci pour les conseillers qui souhaitent se représenter au Conseil communal respectif dans leur Commune, être élus et après, qui souhaiteraient être délégués pour l'AISGE.

Elle annonce que le **Bureau** a reçu une lettre d'un groupe de parents, certains conseillers l'ont également reçue en copie. La **Présidente** nous en fait lecture (*lettre en annexe*). A l'issue de cette lecture aucune question du public ne sera possible.

À la suite de la présentation de M. **Simon LAGGER** la parole sera ouverte aux membres du CI mais pas aux parents présents dans le public, la prise de parole est interdite au public.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR

M^{me} **Evelyne FALLET** répond aux questions posées lors du dernier CI du 24.09.2025. La question de M. **André DARMON** qui demandait la possibilité de sortir du RAT. Le CODIR AISGE étudie cette proposition. A la question de M. **Cédric NARDONE** concernant les antennes Wifi. Elle répond qu'elle avait déjà donné un début de réponse à la commission de gestion et finances, en réalisant que ceci aurait dû être présenté par un préavis isolé, elle s'en excuse. Elle répond que le coût total était autour des CHF 70'000, mais avec une subvention de CHF 33'000. Il restait à la charge des communes CHF 36'000 et le changement a été effectué pour 158 antennes Wifi. Ces dernières ne supportaient plus les besoins actuels des outils numériques de l'EPSGE. Enfin le souhait de M^{me} **Noémie DUNAND** de convier les TSP (Travailleur social de proximité) à une séance de CI. Ils/elles seront convié-e-s lors d'un prochain CI pour une présentation de leur fonction, le CODIR organisera cette rencontre.

M. **Frédéric GUILLOUD** annonce que la construction du Bix suit son cours et que les éléments en béton sont terminés, les escaliers sont encore en construction. Le toit est en cours de pose, actuellement 25% est posé et d'ici Noël 50%. Les entreprises sanitaires, d'électriciens et de chauffagistes sont à l'œuvre dans les différents niveaux. Les façades et la pose des fenêtres débiteront début 2026. Il annonce que l'ouverture de l'école du Bix ne sera pas possible en août 2026, pour plusieurs raisons :

- Les fortes intempéries du 01-02.11.2025 ont engendré le soulèvement de la dalle de la salle de gymnastique et une importante inondation dans les sous-sols, qui a retardé de six semaines le chantier.

- La menuiserie de Maraçon en charge de la réalisation des fenêtres a été victime d'un incendie le 05.11.2025.

6. PRÉSENTATION DE M. SIMON LAGGER, DIRECTEUR EPSGE, (ENCLASSEMENT ET ORGANISATION DU BIX) - PRÉSENTATION EN ANNEXE

M. **Simon LAGGER** annonce une séance d'information sur l'ouverture du Bix le 27.01.2026 à 19h30.

La **Présidente** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Grégory FAVRE** demande si une analyse financière comparative de toutes les variantes a été effectuée, notamment pour les transports, avec un impact financier en utilisant le train ou le bus, les besoins d'accompagnement selon les degrés concernés, les horaires etc. ? M^{me} **Evelyne FALLET** répond que le Bix accueillera les 5-6P, donc s'il y a une analyse elle ne concernera que cette tranche d'élèves et sera axée sur l'utilisation de bus ou du train. Avec le PECC (Plan écologie climat communal) dans toutes les communes la mobilité douce sera privilégiée, donc le train NStCM.

M. **Grégory FAVRE** reformule sa question en précisant que le choix d'enclasser les classes 5–6P au Bix n'a pas été soutenu par une analyse financière. M^{me} **Evelyne FALLET** indique que la présentation de M. **Simon LAGGER** reflétait cette décision d'enclasser les 5–6P au Bix. Elle rappelle que, pour l'instant, les classes 7–8P sont scolarisées à Genolier dans un bâtiment en « dur », contrairement aux 5–6P qui sont installées dans des portacabines. M. **Simon LAGGER** précise que les initiants de cette réflexion ne sont plus en fonction et qu'aucune analyse financière des différentes variantes n'a été réalisée. Il ajoute que le NStCM, en l'absence du transport des élèves, rencontre des difficultés financières, lesquelles pourraient être imputées aux communes. Il rappelle que ce partenariat entre les communes et le NStCM vise à maintenir le transport des élèves en train et que c'est ce choix de déplacement ferroviaire qui avait été retenu à l'époque. M. **Grégory FAVRE** complète que le train NStCM est une SA avec un actionnariat restreint des communes, par conséquent l'impact financier est mineur, le NStCM étant principalement soutenu par le Canton.

M. **Grégory FAVRE** poursuit en indiquant que les besoins de transports, d'accompagnement et de surveillance des élèves de 5-6P ont engendré un surcoût de CHF 1'000'000. Il demande qu'une analyse sérieuse des coûts soit effectuée et transmise aux membres du CI.

M. **Paul MENARD** indique que lorsque le Tribunal Fédéral a décidé d'octroyer le permis de construction du Bix, le CODIR a stoppé le projet pour faire une étude de six scénarios différents. Dont un scénario, était de construire cette école aux Cheseaux à St-Cergue, qui avait été refusé. En tant que responsable des finances l'inquiétude est présente, mais la pénurie des locaux pour les élèves reste le problème central. C'est donc le Bix en termes de distance qui a bénéficié du meilleur compromis pour le territoire de l'AISGE.

En tant que politique, en tant que population, il faut s'imposer pour la meilleure éducation de nos enfants et le meilleur compromis reste le Bix, qui regroupera en un lieu les cinq lieux actuels. Il rappelle que le préavis 01/2020 pour la rénovation de l'école JJ Rousseau pour absorber les élèves avec quatre classes supplémentaires, stipulait qu'à terme les élèves de 5-6P seront déplacés au Bix.

M. **Sébastien PIGUET** indique que la pause de midi durera deux heures, ce qui permet à de nombreux enfants de rentrer à la maison pour midi. Il demande comment sera organisé et financé l'accompagnement pour les enfants qui ne rentreront pas sur la pause de midi et quelle sera la capacité de la cantine prévue dans l'école du Bix ? L'école doit être gratuite indique la Constitution fédérale. M^{me} **Evelyne FALLET** indique que le Bix a obtenu l'autorisation du Canton de pouvoir accueillir 165 enfants pour l'UAPE. Aujourd'hui 134 enfants de 5-6P sont inscrits dans les UAPE. Il est compliqué tant que les inscriptions ne sont pas formalisées de donner des chiffres précis.

M. **Christophe HABISREUTINGER** demande où devront être déposés les enfants utilisant l'UAPE, au Bix ou dans leur commune respective ? M^{me} **Evelyne FALLET** précise que c'est de la responsabilité des parents, par conséquent ils accompagneront leurs enfants à l'UAPE du Bix. L'AISGE mettra en place des péditrains pour accompagner les enfants de la gare du domicile jusqu'à l'entrée du Bix. Les parents sont responsables d'emmener leur enfant à l'UAPE le matin et de venir les rechercher le soir.



M^{me} **Evelyne VOGEL** s'aperçoit que les personnes qui ont signé la lettre sont principalement des habitants de Trélex. Les 13 minutes de transports seront majorées en comptant la préparation et le trajet depuis la sortie de la maison, jusqu'à la gare. A Trélex les enfants qui vont directement à l'école à Trélex ont besoin de moins de temps de déplacement et peuvent se lever moins tôt, c'est un aspect pédagogique du bien-être à respecter. Elle comprend l'inquiétude des parents et peut-être que les bus sont à envisager. Le coût de tout rassembler au Bix plutôt que de privilégier le confort des enfants, serait intéressant à connaître. M. **Simon LAGGER** indique que les remarques dans la lettre sont toutes légitimes. Personne ne prétend que cette solution est parfaite, le compromis est : entre les besoins de l'école, les possibilités des communes, la situation du personnel de recrutement et les besoins des familles. Sa mission est d'opérationnaliser les écoles, avec comme objectif les conditions d'apprentissage, la capacité des enseignants à travailler en équipe. Les compromis pédagogiques pour l'organisationnel sont déjà en place avec le fait que les élèves soient véhiculés en train. Pour exemple les élèves un peu plus âgés devraient commencer l'école plus tard, mais c'est impossible avec le NStCM, donc c'est, selon lui, déjà un compromis. Les questions financières sont totalement justifiées pour obtenir un projet durable, mais ceci fait aussi partie du compromis trouvé, de rassembler tous les 5-6P au Bix. De toutes les discussions lorsqu'il a reçu les parents, il cherche comment minimiser les inconvénients de ce choix.

M^{me} **Evelyne VOGEL** demande s'il y aura des classes libres à Trélex ? M. **Simon LAGGER** oui des classes seront libérées. JJ Rousseau sera libéré, trois salles de classe sur quatre seront occupées par des plus jeunes. A Trélex, le Marmouzet sera vidé des élèves, avec la possibilité de faire une bibliothèque. Avec l'exponentiation de la démographie, les classes libérées seront directement utilisées. Aujourd'hui il faut huit classes supplémentaires pour Genolier !

M^{me} **Evelyne FALLET** précise que les questions soulevées sont légitimes et le CODIR souhaite accompagner les familles dans ce changement. La présentation du 27.01.2026 apportera des explications. La sécurité que l'AISGE souhaite amener est primordiale sur le trajet de l'école, avec la mise en place de péditrains, patrouilleurs etc. Elle rappelle que les enfants de Genolier depuis la 1P sont déjà déplacés en bus, les enfants de Givrins également.

La **Présidente** remercie le CODIR et le Directeur de l'EPSGE qui aura encore du travail pour mettre en place toutes les infrastructures nécessaires autour de cette école du Bix.

7. PRÉAVIS 05-2025 - RELATIF AU BUDGET AISGE 2026 VERSION MCH2 AVEC ANNEXE

La **Présidente** passe la parole au CODIR pour la présentation de ce préavis. M. **Pierre HOFMANN** indique que le budget 2026 était sous l'ancien système MCH1 et a été présenté en septembre aux membres du CI. Enormément de nouveaux comptes sous MCH2. Il annonce que la comptabilité a réussi son transfert sur la plateforme cantonale.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M. **Cédric NARDONE** la commission recommande d'accepter le préavis n°05/2025.

Nous passons au vote du préavis :

VOTATION :	15 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le Préavis 05/2025 est accepté à l'unanimité		

8. PRÉAVIS 06-2025 - RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE SUR LE BU2025

M. **Gabriel GALIBOURG** précise qu'il s'agit en fait d'une demande de crédit supplémentaire au budget 2025 et non 2026.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances par M. **Gabriel GALIBOURG**, la commission recommande d'accepter le préavis n°06/2025.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Sébastien PIGUET** demande quand l'extension de l'étude Microgis sera disponible ? M. **Paul MENARD** indique que la loi d'accès à l'information permettra de rendre public cette future extension Microgis, si le préavis est accepté, le CODIR a toujours fait preuve de transparence selon lui.

Nous passons au vote du préavis :

VOTATION :	12 OUI	0 NON	3 Abstentions
Décision :	Le Préavis 06/2025 est accepté à large majorité.		

9. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

M^{me} **Florence MALHERBE VENDRELL** remercie le CODIR pour les réponses fournies pour la seconde interpellation, dont elle était signataire. Elle demande si l'organigramme est dorénavant disponible. Oui indique M^{me} **Evelyne FALLET** et il sera disponible sur le site prochainement.

M. **Pierre HOFMANN** invite l'Assemblée pour un verre de l'amitié. La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 21h30

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Genolier, le 30.04.2026/VZ

Céline BERGER
Présidente



Valérie ZEENDER
Secrétaire

10. ANNEXES

- Courrier Parents
- Présentation de M. **Simon LAGGER**

Trélex, le 05.12.2025

À l'attention des représentants des communes de Trélex, Givrins et Genolier
siégeant au Conseil intercommunal de l'AISGE

Madame, Monsieur,

Mesdames et Messieurs les Représentants,

Nous, parents d'élèves des villages de Trélex, Givrins et Genolier, dont les enfants sont, seront ou auraient dû être scolarisés à l'école de Trélex en 5P-6P, souhaitons attirer votre attention sur nos préoccupations concernant le projet de déplacement des classes à l'école du Bix dès la rentrée prochaine.

Pour beaucoup d'entre nous, la qualité et la proximité de l'école de Trélex ont été des éléments déterminants dans le choix de nous installer dans ces villages. L'établissement joue un rôle essentiel dans l'attractivité, la cohésion et la qualité de vie de nos communes. Le projet annoncé aurait donc un impact considérable sur les enfants et leurs familles.

En tant que nos représentants au Conseil intercommunal, nous comptons sur vous pour que ces sujets essentiels soient portés et discutés lors de la séance du 10 décembre, à la suite de la présentation du directeur.

1. Impact sur le rythme et le bien-être des enfants

Le trajet en train, même encadré, impliquerait pour de nombreux élèves de devoir quitter le domicile 30 à 40 minutes plus tôt qu'actuellement, avec :

- Moins de sommeil,
- Moins de temps libre
- Une fatigue accrue dès le début de la journée

Nous souhaitons également obtenir des précisions sur la capacité réelle des trains à absorber quotidiennement un nombre important d'élèves, ainsi que sur l'organisation de l'encadrement :

- Combien d'adultes accompagneront les trajets ?
- Seront-ils formés et identifiés ?
- Comment sera assurée la sécurité lors de la montée, de la descente, sur les quais et sur le trajet de la gare à l'école ?
- Un plan de contingence est-il prévu en cas de retard ou de suppression de train ?

- Quel sera le coût global du dispositif (encadrement des trajets, billets de train, logistique) et comment ces frais seront-ils répartis entre les communes, l'établissement scolaire et les familles ?

Nous rappelons qu'il y a quelques années, l'horaire scolaire de Genolier avait dû être modifié en cours d'année à la suite d'un changement d'horaire CFF. Une telle adaptation n'est pas acceptable, compte tenu des répercussions déjà très importantes que cette nouvelle organisation impose aux familles sur les plans familial, professionnel et extrascolaire.

2. Difficultés majeures pour les familles avec plusieurs enfants

Pour les parents ayant un enfant plus jeune, la logistique deviendrait particulièrement complexe :

- Impossible d'accompagner un élève 5P–6P 30–40 minutes avant l'heure de l'école puis d'attendre avec un plus jeune devant l'établissement ;
- Impossible de laisser le petit seul le temps d'accompagner le plus grand ;
- Cela créerait des trajets supplémentaires, des attentes prolongées et une organisation fragmentée.

Au-delà des élèves concernés par le déplacement, cette nouvelle organisation aurait également un impact négatif sur les petits frères et sœurs, qui subiraient des contraintes non nécessaires et un stress dès le matin alors qu'ils ne sont pas concernés par le transfert à l'école du Bix.

3. Risque d'augmentation du trafic automobile

Même si le train est présenté comme la solution prioritaire, il est prévisible que de nombreux parents privilégient la voiture pour :

- Éviter le stress matinal et les complexités mentionnées ci-dessus
- Réduire la fatigue des enfants
- Permettre aux enfants de rentrer manger le midi

Cela va à l'encontre des objectifs environnementaux et soulève des questions relatives à la sécurité routière, à la capacité d'accueil des abords de l'école du Bix et au flux important de voitures susceptible d'être généré.

4. Repas de midi : besoin de calme, récupération et impacts financiers

Le fait que de nombreux enfants ne puissent plus rentrer manger le midi représente une modification profonde de leur rythme quotidien.

Le repas à la maison constitue pour beaucoup d'entre eux un moment essentiel de calme et de décompression, loin du bruit, de la stimulation et de l'agitation collective.

Ce temps au calme joue un rôle essentiel dans :

- La récupération physique
- La gestion émotionnelle

- La prévention de la fatigue
- La concentration de l'après-midi
- La qualité des apprentissages

Être en collectivité du matin au soir, sans possibilité de retour au calme, risque d'entraîner une fatigue cumulée et de diminuer leur disponibilité cognitive ce qui nous fait craindre pour leur capacité d'apprentissage.

Par ailleurs, le fait de ne plus pouvoir rentrer manger engendrera pour de nombreuses familles des coûts supplémentaires importants liés à la cantine — si une cantine est effectivement prévue sur place — coûts particulièrement lourds pour les familles avec plusieurs enfants, alors même que les parents seraient disponibles pour les accueillir à midi.

Quel sera le coût supplémentaire éventuel pour les familles et les communes si davantage d'enfants doivent utiliser l'UAPE faute de pouvoir rentrer à midi ?

Au-delà de ces aspects, le repas de midi est également, pour de nombreuses familles, un moment de partage et de lien familial irremplaçable.

Nous souhaiterions savoir si des solutions alternatives ont été étudiées pour permettre aux enfants de rentrer manger chez eux, et pour quelles raisons elles n'ont pas été retenues.

5. Organisation de l'UAPE et conciliation avec les horaires de travail

Aujourd'hui, l'UAPE est idéalement située sur le trajet de nombreux parents se rendant au travail, en train ou en voiture.

Avec l'école du Bix, ce n'est clairement plus le cas et nous nous interrogeons :

- Les transports encadrés seront-ils adaptés aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'UAPE ?
- Comment les parents dépendant des transports publics ou ayant des horaires stricts pourront-ils concilier leurs obligations ?
- Comment concilier le fait de déposer ou récupérer un enfant à Trélex ou Givrins et l'autre au Muids tout en ayant encore le temps nécessaire pour effectuer les trajets et le temps de travail attendu de nos employeurs ? un départ pour le travail à 7h ne pourra plus être envisagé dans cette configuration tout comme un retour à 18h. Ces allers-retours représenteraient une perte de temps considérable et alourdiraient encore une organisation familiale déjà complexe.
- Certaines familles devront-elles envisager l'achat d'un véhicule ou d'un deuxième véhicule pour pouvoir concilier organisation scolaire et vie professionnelle ?

Déposer son enfant aux Muids ou aller le chercher, particulièrement en train, représente un ajout de trajet d'une heure matin et soir pour les parents. Ces questions ont un impact direct et concret sur l'équilibre familial et professionnel des familles.

6. Cohérence avec les cycles du Plan d'Études Vaudois et choix du déplacement des 5P–6P

Le Plan d'Études Vaudois prévoit que les élèves de 1P à 8P relèvent du Cycle primaire.

Actuellement, les élèves de 7P–8P sont scolarisés à Genolier avec des élèves du Cycle secondaire, ce qui crée potentiellement pour les plus jeunes :

- Du stress
- Des difficultés relationnelles
- Une intégration parfois délicate pour les plus jeunes

Cette situation montre clairement qu'un mélange entre cycles n'est pas optimal, ni pédagogiquement ni socialement, puisqu'il met en contact quotidien des enfants plus jeunes avec des adolescents.

Dans cette logique, il semblerait plus cohérent sur le plan pédagogique et plus respectueux du développement des élèves que :

- Les 7P–8P soient déplacés à l'école du Bix, plutôt que les 5P–6P ; ces élèves, plus âgés, seraient autonomes pour les trajets, ce qui résoudrait naturellement une grande partie des problématiques soulevées dans les points précédents
- Leur maturité permettrait une utilisation des transports publics sans encadrement systématique, contrairement aux plus jeunes
- Il soit trouvé une solution au Bix ou ailleurs uniquement pour les élèves de 5 et 6P dont les villages n'ont plus la capacité nécessaire pour les accueillir ce qui n'est pas le cas de Trélex

Nous souhaitons comprendre pourquoi l'alternative de mettre au Bix ces enfants sans place dans leur village ainsi que les 7P-8P — plus logique, moins contraignante pour les familles et plus conforme à la structuration officielle des cycles dans le canton — n'a pas été retenue ou étudiée.

7. Utilisation des locaux laissés vacants à Trélex

Le déplacement des 5P–6P laissera des salles libres dans l'école de Trélex. Nous souhaitons savoir :

- Ces locaux seront-ils utilisés ?
- Pour quelles raisons déplacer les classes alors que l'organisation actuelle fonctionne, que la collaboration de l'équipe pédagogique est reconnue comme efficace et que la proximité de l'école est optimale pour les familles ?

8. Un changement inapproprié en cours d'année scolaire

Nous sommes d'autant plus préoccupés par l'hypothèse d'un déménagement dans la nouvelle école en cours d'année scolaire.

Un tel changement pourrait entraîner :

- Des modifications d'horaires
- Une transition d'environnement en cours d'année
- Une réorganisation complète des familles
- De la confusion pour les enfants

Un changement de cette ampleur en cours d'année nous semble inadapté, en particulier pour les élèves de 6P qui ne passeraient même pas une année complète au Bix avant leur départ à Genolier. Ces transitions successives seraient particulièrement déstabilisantes. Il serait également inacceptable que les classes soient à nouveau remodelées ou que les élèves subissent un nouveau changement d'enseignant, alors que cela a déjà été le cas cette année et qu'un autre changement est prévu à l'entrée en 7P. Les enfants ont besoin de stabilité pour apprendre sereinement.

Conclusion — Demande d'implication active, d'information complète et d'échange avec les parents

Un changement de cette ampleur est considérable pour les familles. Nous souhaitons être associés activement et en amont des décisions, au vu des impacts directs sur la qualité de vie des enfants et de leurs familles, et non placés devant des décisions déjà arrêtées.

Comme dans tout projet structuré, plusieurs alternatives doivent être étudiées, comparées et documentées.

Nous demandons donc à connaître :

- Les différentes options envisagées
- Les critères ayant conduit au choix du scénario actuel
- Les raisons pour lesquelles d'autres solutions n'ont pas été retenues

Afin de pouvoir poser nos questions et obtenir des réponses claires, nous sollicitons également l'organisation d'une séance d'échange avec les parents, réunissant les représentants communaux et la direction scolaire.

Une telle rencontre permettrait de clarifier les enjeux, d'entendre les préoccupations des familles et de construire ensemble une solution réellement adaptée.

Nous vous remercions de votre engagement et restons pleinement disponibles pour participer à ce dialogue constructif.

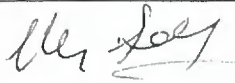
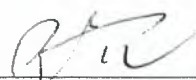
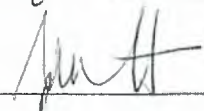


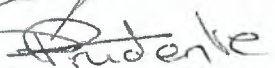
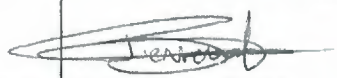
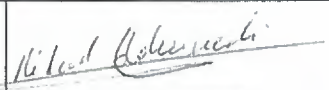


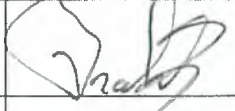
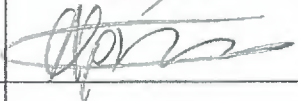


Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Représentants, nos salutations distinguées.

Gaëlle Ribordy, pour les parents signataires







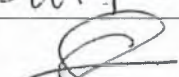





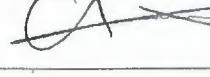
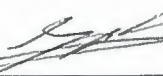
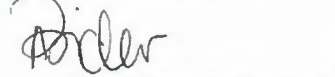
Annexe – Feuille de signatures

Signatures des parents de Trélex, Givrins et Genolier concernés par le déplacement des 5P-6P à l'école du Bix

Nom et Prénom	Village	Signature
Lubovic Marija	Trélex	
WANG Liang	Trélex	
Heurich Mathieu	Trélex	
EDITH ^{classe} WAL	Trélex	
FORAN Chloe	Trélex	
Prudente Adrienne	Trélex	
BENVENUTI GIULIA	TRELEX	
DEBERNARDI R.	TRELEX	
ACKER LEMBERT	TRELEX	
DUJARDIN ^{Antoine}	TRELEX	
BROCHELLAZ BRICE	TRELEX	
Anastasios Foghos	Genolier	
Rechat Alexandre	Genolier	
Vuille Yanick	Trélex	

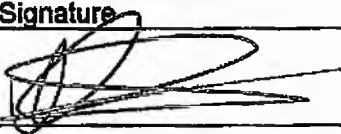
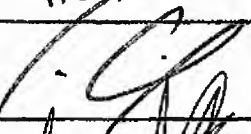
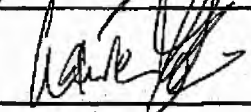
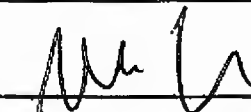
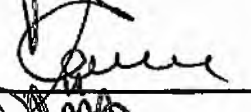


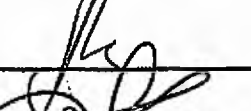

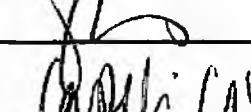
Annexe – Feuille de signatures

Signatures des parents de Trélex, Givrins et Genolier concernés par le déplacement des 5P-6P à l'école du Bix

Nom et Prénom	Village	Signature
Favre Noémie	Genolier	
PRUDENTÉ DAVID	TRÉLEX	
ABBOU Matthieu	Trelex	
ROCHAÏ N. Anne	GENOLIER	
Lenoir Caroline	Trelex	
PUECH Anigone	Trelex	
KALIC KARINE	GENOLIER	
BENET Priscilla	TRÉLEX	
LEFEBVRE Eloise	TRÉLEX	
VASSEUR Ludivic	Trelex	
Favez	Trelex	
Mattenberger Fierb	Trelex	
BICKER Amira	Genolier	
Brockelatz Ingrid	Trelex	

Annexe - Feuille de signatures

Signatures des parents de Trélex, Givrin et Genolier concernés par le déplacement des 5P-6P à l'école du Bix

Nom et Prénom	Village	Signature
Chalmers Nathalie	Trélex	
POTT Marie	Trélex	M Pott
Smakwil, Caroline	Trélex	
Laura MATHIEU	Trélex	
WENGER Anne-laure	Trélex	Wenger
CUNTZ Alexander	Trélex	
HOLD JESSICA	TRÉLEX	Jessica Hold
EUSA HAINA	Trélex	
Wüller Virginie	Givrin	
Schmid E.	Trélex	
Chompedel P.	Givrin	
Chalier Y	Genolier	
CHALIER Michel	Genolier	
CASTELL CLO	Trélex	Castell Clo

LE BIX

Présentation CI AISGE

Mercredi 10 décembre 2025



QUELQUES RÉALITÉS

- Croissance démographique régionale soutenue depuis 2007
- 2013: Principes de structure de l'école obligatoire de la LEO (3 cycles)
- EPSGE = une maison "archipel"



VISION ET STRATEGIE

- Porter l'établissement dans le monde futur pour répondre aux défis qui arrivent d'ici 2040 tant au niveau du bâti scolaire que de la pédagogie
- Réorganiser l'établissement afin d'offrir un fonctionnement plus clair, cohérent et efficient, pour garantir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage possible.
- Doter les élèves de compétences fondamentales solides
- Offrir une équité d'accès aux soutiens des élèves à besoins particuliers (école à visée inclusive)

CONTEXTE TERRITORIAL

5 COMMUNES

Environ 10'500 habitants

7 VILLAGES

Givrins, Trêlex, Genolier, Le Muids, Arzier, Saint-Cergue et La Cure

1'443 ÉLÈVES

dont 1'220 à l'EPSGE, 190 en privé, 13 à domicile et 20 en parapublic

BASSIN DE RECRUTEMENT "ÉTENDU"

12 km de long, 6 km de large entre plaine et Jura

RELIÉS PAR LA LIGNE NYON-ST-CERGUE

La Cure – Le Bix

17,1 km

Train: env. 38 min

St.-Cergue – Le Bix

8,8 km

Train: env. 19 min

19% des élèves de 5-6

Arzier – Le Bix

2,4 km

Train: env. 11 min

33% des élèves de 5-6

Le Bix

10% des élèves de 5-6

11% des élèves de 5-6

16% des élèves de 5-6

Trélex – Le Bix

6,3 km

Train: env. 19 min

11% des élèves de 5-6

Givrins – Le Bix

5,2 km

Train: env. 15 min

Genolier – Le Bix

3,6 km

Train: env. 12 min

LE BIX: UN PÔLE DE CYCLE 2

PHASE 1

PROGRAMME DU "B1"

14 SALLES DE CLASSE

5 SALLES DE DÉGAGEMENT MODULABLES

SALLES SPÉCIALES

Musique, ACM, Arts visuels

3 SALLES D'EPH

LOCAUX ADMINISTRATIFS

MÉDIATHÈQUE

UAPE & RÉFECTOIRE

PHASE 2

PROGRAMME DU "B2"

12 SALLES DE CLASSE

... SALLES DE DÉGAGEMENT

... LOCAUX DE PÉDAGOGIE
COMPENSATOIRE

... RESTAURANT SCOLAIRE

... ETC...

HISTORIQUE DU PROJET

2007 PREMIÈRES PRISES DE CONSCIENCE ET RÉFLEXIONS

2011 RÉFLEXIONS PLUS POUSSÉES AVEC L' AISGE ET LA DGEO

↳ 3 PÔLES: Cycle 1 dans les villages - Cycle 2 sur un site - Cycle 3 sur un autre site

2013 1089 ÉLÈVES SCOLARISÉS A L'EPSGE

2015 CONCEPTION DU BIX EN 2 PHASES

↳ BÂTIMENT 1: 14 classes + classes spéciales

↳ BÂTIMENT 2: 10 classes,...

2021 ÉTUDE MICROGIS

↳ De 1350 élèves en 2030 à 1400 en 2040

↳ +5 classes primaire en 2030 à +7 en 2040

↳ +5 classes secondaire dès 2030

2022 ARRÊT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL
ÉTUDE DE 6 VARIANTES: CYCLE 1, 2 ET 3 CONFIRMÉ

2025 1220 ÉLÈVES: +130 ÉLÈVES DEPUIS 2013

2026 INSTALLATION DES CLASSES 5-6H AU BIX

En provenance des classes de Trélex, Arzier et Saint-Cergue

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Cohérence pédagogique / lisibilité du curriculum scolaire
- Efficience pédagogique
- Faisabilité (lieu, terrain disponible)
- Coûts
- Logistique des transports (contrainte Nstcm)
- Locaux qui prennent en compte les besoins spécifiques des élèves
- Capacité des locaux / du site à évoluer en fonction de la démographie

PRACTIQUE CANTONALE

22 autres établissements dans le canton déplacent les élèves de 5-6H: une réalité déjà éprouvée.

Aubonne, Begnins, Gimel-Etoy, Rolle, Cugy, Avenches, Cossonay, Jorat, La Sarraz, Moudon-Lucens, Payerne, Saint-Prex, Corsier-sur-Vevey, Grandson, Sainte-Croix, Château-d'Oex, Ormonts-Leysin, Ollon, etc...

Regroupement des 5-6H sur un site central ou déplacement des élèves de leur village d'origine.

POURQUOI LES 5-6H AU BIX ?

RAISONS PRINCIPALES

- Respecte la vision stratégique définie en 2011 et confirmée en 2022
- Offre des conditions de scolarité durables aux élèves de 5-6H
- Offre de la liberté de manoeuvre pour désengorger tous les sites de l'EPSGE à terme
- Evite d'équiper Saint-Cergue et Arzier en nouveaux portacabines
- Soulage les communes d'Arzier et de Saint-Cergue (portacabine/salles de sport)
- Accès plus équitable aux moyens de soutien pour les élèves à besoins particuliers
- Permet de lisser les effectifs de classe 5-6 et évite les déplacements aléatoires d'élèves d'année en année

AVANTAGES



POUR LES ÉLÈVES



- Locaux adaptés à une pédagogie actuelle
- Accès direct aux arts, sport, littérature et ateliers de travaux manuels
- Fin des déplacements internes des élèves
- Accès simplifié aux ressources destinées aux élèves à besoins particuliers (pédagogie compensatoire)
- Cohésion renforcée entre les classes du cycle 2
- Cohésion renforcée entre les enfants de tous les villages

POUR LA PÉDAGOGIE

- Facilitation du travail en équipe pédagogique / communautés d'apprentissage
- Harmonisation des pratiques pédagogiques entre équipes
- Suivi cohérent et vision globale des élèves de 5-6 / 7-8H
- Regroupement des compétences enseignantes régulières
- Regroupement des compétences enseignantes spécialisées (AI, EnsSpé,...)



POUR LES COMMUNES

- Optimisation des investissements
- Avec le "B2": réponse durable aux besoins sur de nombreuses années
- Rationalisation des bâtiments scolaires
- Clarté du curriculum de la scolarité obligatoire
- Durabilité et exploitation des transports existants
- Permet d'anticiper les évolutions démographiques sur le long terme

POINTS DE VIGILANCE

JOURNÉE DE
L'ÉCOLIER

SÉCURITÉ
DANS LES
TRANSPORTS/
GARES

CAPACITÉ DES
TRAINS

DATE D'ENTRÉE
AU BIX

BIEN-ÊTRE DES
ENFANTS

COMMUNICATION